

DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION EN CRÈCHE

Madame, Monsieur

Chers parents et futurs parents

Vous pouvez réaliser votre demande de pré-inscription en crèche par l'intermédiaire de [l'espace citoyen de la Ville de Meaux](#)

Une réunion d'informations obligatoire sur les modes d'accueil à Meaux à lieu une fois par mois (5^{me} mois de grossesse)

Avant de commencer, il est très important que vous preniez connaissance des dispositions ci-après :

Conditions à remplir

Etre domicilié à Meaux (un justificatif est demandé)

Compte tenu de la demande et de l'offre d'accueil, il n'est pas possible d'accorder des dérogations, y compris pour les parents qui exercent une activité professionnelle à Meaux. Une orientation vers le Relais Petite Enfance du Pays de Meaux est proposée.

- RPE de VARREDDES (Tél. : 06 25 68 63 53)- rpe.communautaire@paysdemeaux.fr)
- RPE Nanteuil-lès-Meaux : 37 D rue Pasteur 77100 Nanteuil-lès-Meaux Tel 07 86 67 51 99 ou 06 17 34 62 74
- RPE ANTENNE de VIGNELY (Tél. : 06.88.70.30.02)

Votre enfant n'est pas encore né : la demande de pré-inscription en crèche peut être réalisée dès le **7ème mois de grossesse**.

Important : l'acte de naissance devra être envoyé rapidement après la naissance de votre enfant. A défaut, nous ne pourrions pas répondre à votre demande (gardez cette information en mémoire, c'est important !)

Votre enfant est né : la demande de pré-inscription est possible pour les **enfants de 3 mois à 3 ans non scolarisés**

Si votre enfant est scolarisé, votre besoin concerne un accueil périscolaire ou de loisirs. Merci de vous reporter à cette rubrique dans le domaine de l'Enfance et de l'Education.

Comment fonctionnent les crèches et les multi-accueils ?

A la rentrée de septembre,

Les "petites sections" sont libérées pour accueillir les bébés de l'année, avec des entrées de septembre à novembre.

Tous les autres enfants accueillis passent dans la section supérieure ; ils deviennent des "moyens" et des "grands".

Si des places sont libérées par des familles, elles sont accordées aux enfants "moyens" et "grands" de la liste d'attente.

Dans le courant de l'année, satisfaction est apportée aux familles en fonction des places qui se libèrent (rupture anticipée du contrat d'accueil, déménagement, congé parental, perte d'emploi...)

Les contrats d'accueils sont réalisés à partir de l'entrée en crèche jusqu'au 31 décembre et ils sont renouvelés pour l'année complète suivante.

Il n'y a pas de sectorisation : nous privilégions la proximité entre le domicile et la crèche mais ce n'est pas toujours possible. Dans ce cas, une proposition peut être faite dans l'établissement où une place est disponible (suivant l'âge de l'enfant et vos besoins d'accueil).

Lorsque nous ne pouvons pas répondre favorablement à une demande, nous orientons les parents vers l'un des Relais Petite Enfance de la Ville de Meaux.

Sur demande, il transmettra la liste des assistants maternels disponibles au moment souhaité et communiquera toutes les informations nécessaires à l'embauche d'un assistant maternel agréé.

L'anticipation est primordiale dans une démarche de recherche d'un mode d'accueil

Il nous est difficile de répondre à un besoin d'accueil urgent (par exemple si vous reprenez une activité le mois suivant).

Imaginez les enfants qui entrent à l'école. Ils fréquentent la classe pendant toute l'année scolaire ! En crèche, c'est la même chose, à partir de son entrée en crèche, l'enfant est présent jusqu'à sa scolarisation.

Comment procéder pour une préinscription en crèche municipale ?

Avant toute chose, il est important pour vous d'assister à une réunion d'informations sur les modes d'accueil à Meaux à partir du 5^{ème} de grossesse.

Contactez le 01.83.69.02.20 pour vous inscrire. La réunion a lieu un vendredi par mois à 10h00 au 26 rue Louis Braille 77100 Meaux.

Si vous avez déjà un compte personnalisé dans [l'espace citoyen de la Ville de Meaux](#), cliquez :

Dans la rubrique "Ma famille "
"autres démarches"
"inscription en crèche"
Et laissez-vous guider

Si vous ne disposez pas de compte personnalisé dans [l'Espace Citoyen](#), vous devez suivre les 4 étapes ci-après :

Etape 1 - Créez votre espace personnalisé dans [l'Espace Citoyen](#) (il suffira de cliquer sur "créer mon espace" à la fin de cette page)

Etape 2 - Prenez connaissance d'un courriel adressé par le service, pour activer votre compte personnalisé

Etape 3 - Activez votre compte et déclarez votre entourage (conjoint, enfants et éventuellement contacts).

Etape 4 - Cliquez sur "demande de place en crèche municipale" dans la rubrique "Ma famille", "autres démarches"

La prise en charge de votre demande

Après avoir complété et validé le formulaire de pré-inscription en crèche, vous recevrez un accusé réception.

Important : des documents obligatoires vous seront demandés. Votre demande ne pourra pas être traitée sans la totalité des documents et aucune réclamation ne pourra être faite !

Votre demande va être intégrée à la liste d'attente et vous serez invité(e) à participer à une réunion d'information sur les modes d'accueil à Meaux.

Deux mois avant la date d'entrée souhaitée, une réponse sera transmise par courrier + courriel.

Si votre besoin d'accueil est imminent, une réponse sera adressée dès que possible, après examen des possibilités des établissements d'accueil.

Une place est disponible

Un courrier d'admission est transmis par courrier + courriel

Aucune place n'est disponible au moment souhaité

Un courrier est transmis, avec une orientation vers un relais Petite Enfance.

Le dossier de pré-inscription est classé

Une nouvelle demande est possible via l'Espace Citoyen.

Comment est calculé le tarif dans les établissements d'accueil de jeunes enfants de la Ville de Meaux?

Vous pouvez vous renseigner sur la tarification dans la rubrique "INFOS PRATIQUES" => Petite Enfance => Tarification activités Petite Enfance

Bien cordialement,

La Direction de la Petite Enfance

Tél. : 01.83.69.02.20

[Courriel : service.petiteenfance@meaux.fr](mailto:service.petiteenfance@meaux.fr)

Vous avez pris connaissance des précisions ci-dessus, c'est à vous ! Cliquez sur "[Créer mon espace](#)"



MAIRIE DE MEAUX

2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac
77100 Meaux